

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

DCM20230330/013

RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 avril 2023.

Que la convocation a été faite le 24 mars 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	33
Représentés :	8
Absents :	4
Total des votes :	41



Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, RAMIN Odile, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, LATCHOUMY Rosange

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, PAYET Catherine Anne, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, LARIVIERE Marie

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, ASSICANON Jean Thierry, Serge René MAILLOT, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

Monsieur le Maire regagne la salle à 18H22.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230330/013 - RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget primitif (« BP ») détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Le BP tient compte des éléments consolidés du Compte Administratif 2022 ainsi que des éléments du contexte financier international, national, local, et qui s'annoncent complexes.

Ainsi, au BP 2023, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'établissent à 83 938 K€, en hausse de 1 372 K€, soit +2 %, par rapport au BP 2022. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) progressent de 3 % par rapport aux prévisions 2022 (+ 2 301 K€) et s'établissent à 78 214 K€.

D'un exercice prévisionnel à un autre, l'évolution de ces postes conduit à une hausse de 1 000 K€ de l'épargne brute prévisionnelle qui s'affiche à 7 724 K€.

L'enveloppe des dépenses d'équipement est fixée à 44 205 K€, soit +29% par rapport aux prévisions 2022 (+10 031 K€). Cette enveloppe permettra à la Ville de poursuivre ses objectifs qui visent de faire de Saint-André une ville dynamique, moderne et développée. Ces projets d'investissement seront financés en grande partie par les fonds européens, l'Etat, la Région (le programme React-EU, Plan de relance, ...) ainsi que le Département (PST). Les recettes réelles d'investissement s'élèveront donc à 54 488 K€, soit +35% par rapport aux prévisions de 2022 (+14 184 K€).

La capacité de financement des investissements en 2023 est de 54 318 K€, hors emprunt nouveau et remboursement de l'annuité de la dette. Elle s'obtient par la somme des Résultats Réels d'Investissement (RRI), hors emprunt nouveau, et de l'épargne brute. Celle-ci couvre ainsi 76 % des dépenses prévues, l'épargne brute y contribuant pour 14 %.

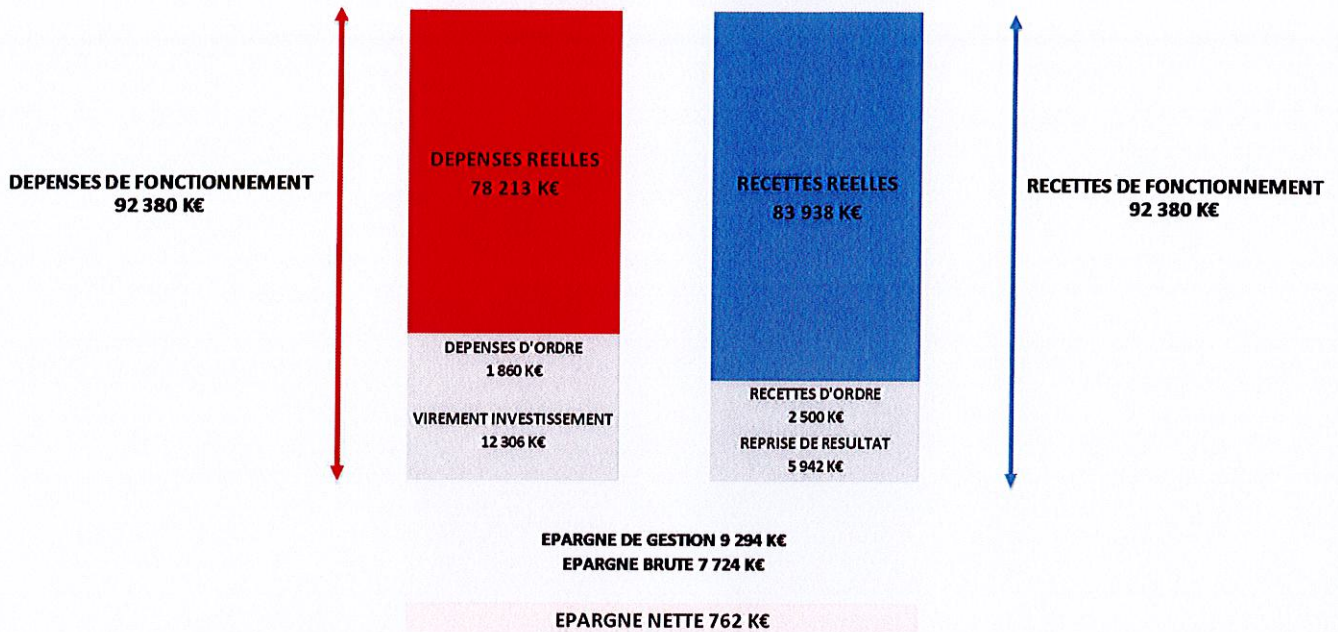
De ce fait, l'autorisation d'emprunt est fixée à 10 500 K€ pour le compte du budget principal sur la base d'une dette à 68 245 K€ au 1^{er} janvier 2023.

Suite à la clôture des comptes arrêtés pour l'exercice 2022, une actualisation de l'épargne brute a été procédée, soit 7 724 K€. De fait, la durée de désendettement de la collectivité serait alors d'environ 8 ans.

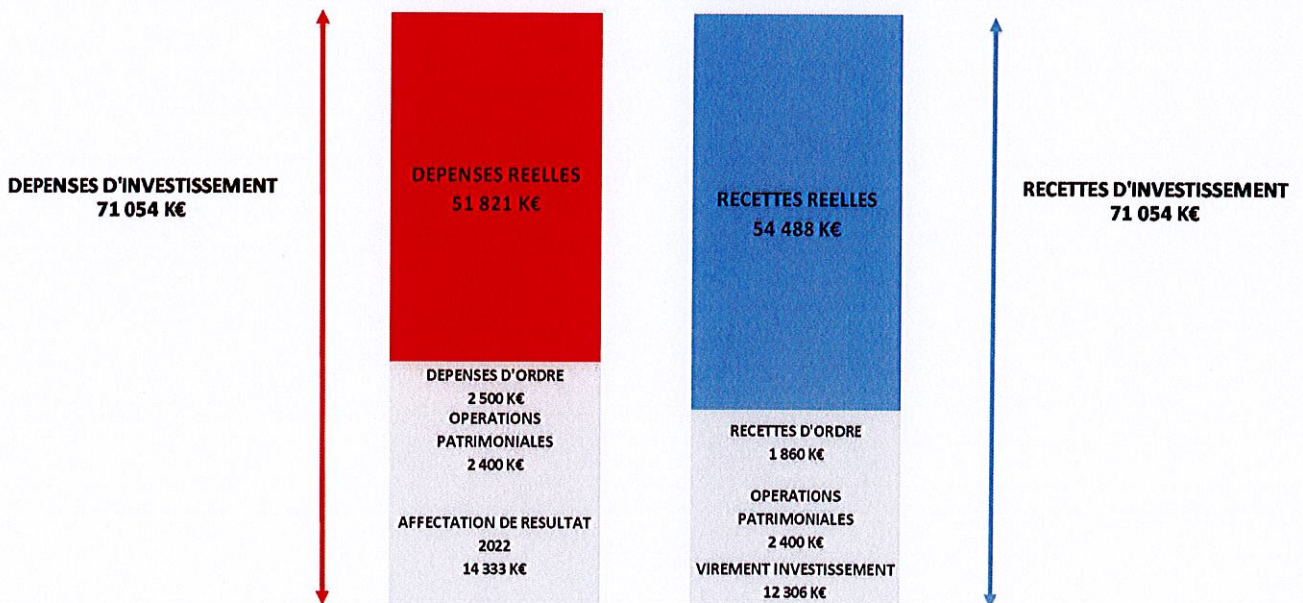
1) PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Présentation simplifiée du budget principal de la Ville

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



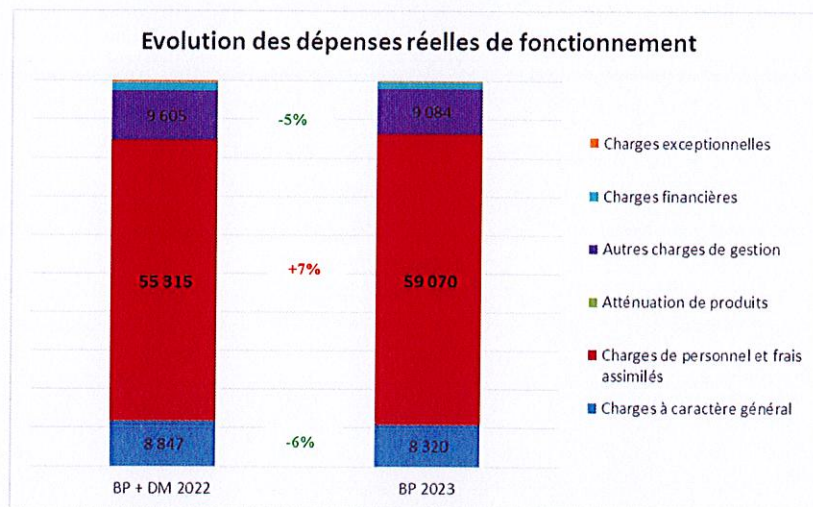
Présentation du budget principal de la Ville

Ce tableau présente une vue par chapitre budgétaire du budget principal, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2023 intègre les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2022.

Chapitre et Libellé	BP + DM 2022	BP 2023	Δ BP 2023 / BP + DM 2022	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	99 137 398 €	92 380 377 €	- 6 757 022 €	-7%
Charges à caractère général	8 847 386 €	8 319 954 €	- 527 432 €	-6%
Charges de personnel et frais assimilés	55 315 202 €	59 070 000 €	3 754 798 €	7%
Atténuation de produits	85 000 €	40 000 €	- 45 000 €	-53%
Autres charges de gestion	9 604 673 €	9 083 768 €	- 520 905 €	-5%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	73 852 261 €	76 513 722 €	2 661 461 €	4%
Charges financières	1 690 000 €	1 570 000 €	- 120 000 €	-7%
Charges exceptionnelles	370 000 €	130 000 €	- 240 000 €	-65%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 912 261 €	78 213 722 €	2 301 461 €	3%
Virement à la section d'investissement	20 887 337 €	12 306 655 €	- 8 580 682 €	-41%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 337 800 €	1 860 000 €	- 477 800 €	-20%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 225 137 €	14 166 655 €	- 9 058 482 €	-39%
<i>D002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté</i>	- €	- €	- €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	99 137 399 €	92 380 377 €	- 6 757 022 €	-7%
Atténuation de charges (sauf icne)	650 000 €	954 384 €	304 384 €	47%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 221 300 €	2 134 000 €	- 87 300 €	-4%
Impôts et taxes	58 313 752 €	60 877 071 €	2 563 319 €	4%
Dotations, participations	19 038 334 €	19 058 901 €	20 567 €	0%
Autres produits de gestion	350 000 €	400 000 €	50 000 €	14%
RECETTES DE GESTION COURANTE	80 573 386 €	83 424 356 €	2 850 970 €	4%
Produits financiers	353 860 €	363 860 €	10 000 €	3%
Produits exceptionnels	1 638 964 €	150 000 €	- 1 488 964 €	-91%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	82 566 210 €	83 938 216 €	1 372 006 €	2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 990 000 €	2 500 000 €	- 490 000 €	-16%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 990 000 €	2 500 000 €	- 490 000 €	-16%
<i>R002</i>	13 581 189 €	5 942 161 €	- 7 639 028 €	-56%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	65 928 434 €	71 054 427 €	5 125 993 €	8%
Immobilisations incorporelles	3 637 538 €	2 971 875 €	- 665 663 €	-18%
Subventions d'équipement	200 000 €	200 000 €	-	0%
Immobilisation corporelles	13 072 160 €	16 578 843 €	3 506 683 €	27%
Immobilisations en cours	17 264 775 €	24 454 756 €	7 189 981 €	42%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	34 174 473 €	44 205 474 €	10 031 001 €	29%
Subventions d'investissement-reversements	1 069 365 €	56 000 €	- 1 013 365 €	-95%
Excédents de fonctionnement capitalisés	46 000 €	47 000 €	1 000 €	2%
Emprunts et dettes assimilées	10 400 000 €	7 012 770 €	- 3 387 230 €	-33%
Participation	- €	- €	- €	
Autres immobilisations financières	2 891 836 €	500 000 €	- 2 391 836 €	-83%
DEPENSES FINANCIERES	14 407 201 €	7 615 770 €	- 6 791 431 €	-47%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	48 581 674 €	51 821 244 €	3 239 571 €	7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 990 000 €	2 500 000 €	- 490 000 €	-16%
<i>Opérations patrimoniales</i>	2 400 000 €	2 400 000 €	- €	0%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 390 000 €	4 900 000 €	- 490 000 €	-9%
<i>D001</i>	11 956 760 €	14 333 182 €	2 376 423 €	20%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	65 928 434 €	71 054 427 €	5 125 993 €	8%
Subventions d'investissement	13 818 907 €	24 289 612 €	10 470 705 €	76%
Emprunts et dettes assimilées	12 018 994 €	10 550 000 €	- 1 468 994 €	-12%
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	
<i>Produits de cession</i>	- €	- €	- €	
Subvention d'équipement versées	- €	- €	- €	
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	
RECETTES D'EQUIPEMENT	25 837 901 €	34 839 612 €	9 001 711 €	35%
Dotations et fonds divers	1 700 000 €	4 000 000 €	2 300 000 €	135%
Excédents de fonctionnement capitalisés	9 196 645 €	15 648 160 €	6 451 515 €	70%
Dépôts et cautionnement reçu	- €	- €	- €	
Autres immobilisations financières	3 568 750 €	- €	- 3 568 750 €	-100%
RECETTES FINANCIERES	14 465 395 €	19 648 160 €	5 182 765 €	36%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 303 296 €	54 487 772 €	14 184 476 €	35%
Virement de la section de fonct.	20 887 337 €	12 306 655 €	- 8 580 682 €	-41%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 337 800 €	1 860 000 €	- 477 800 €	-20%
<i>Opérations patrimoniales</i>	2 400 000 €	2 400 000 €	- €	0%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	25 625 137 €	16 566 655 €	- 9 058 482 €	-35%
<i>R001</i>	- €	- €	- €	

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le BP 2023 prévoit des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 78 214 K€, soit +3 % par rapport aux prévisions 2022 qui s'explique comme suit :

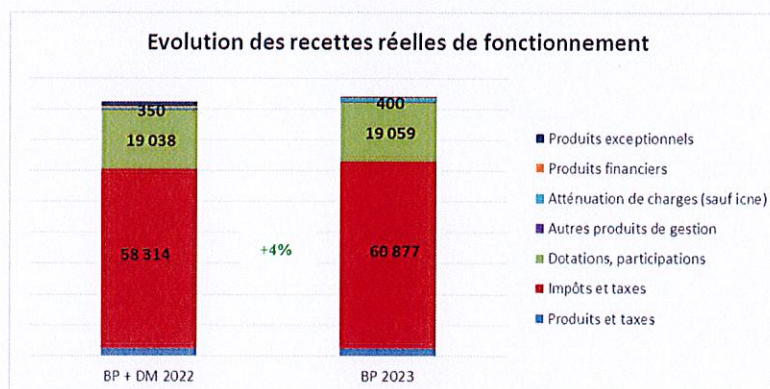
- Une prévision à la hausse des dépenses de personnel de 7%, soit +3 755 K€ qui comprend :
 - Un effet en année pleine des mesures gouvernementales de 2022 : +1 060 K€
 - Revalorisations du SMIC pour 160 K€
 - Relèvement du point d'indice à hauteur de 900 K€
 - Une application des mesures gouvernementales de 2023 : +650 K€
 - Impact 2023 de la revalorisation du SMIC de janvier 2023 + 100K€
 - Impact 2023 de la revalorisation du SMIC de mai ou juin 2023 + 400K€ (avec effet report sur 2024)
 - Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) 2023 : 150 K€ (sous réserve de parution des critères du décret)
 - Une poursuite des mesures de politique des ressources humaines communales : + 1 702 K€
 - Effet report IFSE en année pleine : 245 K€
 - Adhésion en année pleine au CNAS : 345 K€ (+233 K€ par rapport aux prévisions 2022)
 - Année pleine pour les titres restaurant : 720 K€ (+660 K€ par rapport aux prévisions 2022)
 - Recrutement de contrat d'apprentissage notamment porteur de handicap : 36 K€
 - Renforcement de l'encadrement de la Collectivité : 208 K€
 - Prime de départ à la retraite des agents : 175 K€
 - Poursuite de la mise en application du RIFSEEP : 145 K€

- Plan d'apurement de la dette suite au contrôle URSSAF : + 243 K€ : la Collectivité a fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour la période 2019 – 2021 au deuxième semestre 2022 qui a mis en évidence des irrégularités liées aux modifications d'assiettes de cotisation et aux avantages en nature nécessitant une régularisation. Cette mise en conformité s'élève à 730 K€ de non perçu. Un étalement de la dette est actuellement en cours d'instruction.

Ces dépenses sont atténuées en partie par le non remplacement des départs à la retraite.

- Une baisse des dépenses à caractère général à hauteur de 6%, soit -528 K€ : la Collectivité poursuit sa volonté d'améliorer la gestion.
- Les autres charges de gestion sont estimés à 9 084 K€ :
 - Les enveloppes allouées aux associations et au CCAS sont inchangées par rapport à 2022 : 2 550 K€ pour les subventions aux associations et 2 200 K€ pour le CCAS
 - Une légère hausse est attendue pour le montant attribué au SDIS 1 495 K€ (+4 %)

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

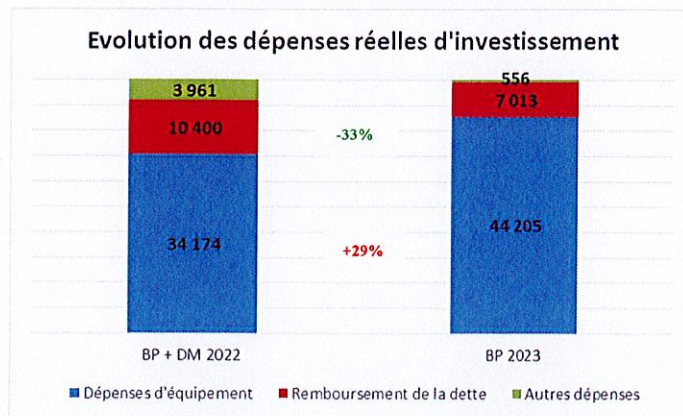


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 83 938 K€, soit une prévision de hausse de 2 % par rapport au BP de 2022 (+1 372 K€). Cette hausse s'explique principalement par :

- L'enveloppe des impôts et taxes qui est en progression de 4%, soit +2 563 K€, dont +1 668 K€ pour les impôts (sans augmentation des taux) et +695 K€ pour l'octroi de mer
- Les dotations et participations sont inscrites pour un montant de 19 059 K€, soit une enveloppe similaire à celle des prévisions de 2022
- Les autres produits de gestion sont en hausse de 14 %, soit +50 K€

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

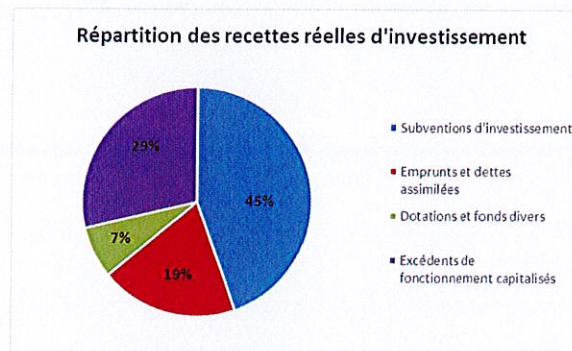
a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à hauteur de 51 821 K€, soit une hausse de 7 % par rapport aux prévisions de 2022 (3 240 K€). La hausse s'explique par la progression des dépenses d'équipement à +29 %, soit 10 031 K€ qui se décline ainsi :

- La réhabilitation des écoles suivantes : Docteur Martin, Ary Payet, Marius Teza, Paul Herman
- Des travaux de rénovation pour 8 écoles : école élémentaire Lacaussade, école primaire Ravine Creuse, école élémentaire de Petit Bazar, école maternelle les Tourelles, école maternelle Emilie Thomas, école maternelle les Cytises, école élémentaire Henri Morange, école primaire de Bras des chevrettes
- Les études pour la réhabilitation des écoles Saint Clair Agenor et Leconte de Lisle
- Les travaux de rénovation du jardin d'enfants Fripounets et les études pour la rénovation des jardins d'enfants Ecureuils, Lutins et Oiseaux
- La réhabilitation de la Cuisine Centrale
- La requalification de l'Avenue de Bourbon
- L'aménagement du « chemin Lontan »
- La continuité des travaux du « marché couvert » et de l'Ecole des Frères
- La réhabilitation de l'espace culturel Saint Nicolas
- Les études pour les projets suivants : la G'Art, la Maison Valliamé, la salle Jeanne D'arc, l'école de musique et de danse
- La réhabilitation et la mise aux normes des complexes sportifs : Gymnase Michel Debré, Piscine Michel Debré, complexe Mille Roches, plateau sportif Bras des Chevrettes, plateau T1 Sarda Garriga
- La création du Boulodrome de Champ Borne

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les prévisions de recettes réelles d'investissement s'élèvent à 54 488 K€, soit +35 % (+14 184). Cette hausse s'explique par :

- La progression de l'enveloppe des subventions d'investissement qui représentent 45 % des recettes : +10 470 K€
- La hausse de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement de 70 %, soit +6 452 K€
- L'emprunt pour 10 500 K€

3. L'ÉPARGNE

Compte tenu de la projection de l'évolution des recettes, qui devraient être plus dynamiques que les dépenses, l'épargne brute s'établirait à 7 724 K€.

L'épargne brute est constituée de la recette réelle de fonctionnement (RRF) (-) la dépense réelle de fonctionnement (DRF) (+) la régie de travaux.

L'épargne de gestion est constituée de l'épargne brute (+) les intérêts de la dette.

L'épargne nette est constituée de la recette réelle de fonctionnement (-) la dépense réelle de fonctionnement hors travaux régie (-) le remboursement du capital annuel d'emprunt.

Epargne brute : **7 724 493.68 € dont** (RRF) 83 938 215.71€ déduite de la (DRF) de 78 213 722.03€ en intégrant les opérations de **la régie de travaux de 2 000 000€.**

Epargne de gestion : **9 294 493.68 € (7 724 493.68 € épargne brute + l'intérêt de la dette de 1 570 000 €).**

Epargne nette : **761 724.68 € ((RRF) 83 938 215.71€ (-) 76 213 722.03€ (DRF hors travaux régie) (-) 6 962 769 € remboursement du capital annuel d'emprunt.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 contre(s) (RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, SINAMA Sydney, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic)) :

Article 1 :

- Approuve le budget primitif 2023 du budget principal ;

Article 2 :

- Autorise le Maire ou son adjoint délégué à procéder aux inscriptions budgétaires.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le - 6 AVR. 2023



Le Maire

Joé BEDIER